

ACTION 20 : Atelier d'artiste	Date de création : 11/09/2017
	Date de mise à jour :

Axe 2 : Renforcer les solidarités et le vivre ensemble pour un village convivial

Objectif global 4 : Développement des activités culturelles et sportives au sein d'un village

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte et modérée)



Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	Une commission culture existe depuis avril 2009 et représente une émanation de la Commission Animation du Conseil Municipal associée à des bénévoles non élus communaux. Elle œuvre pour qu'une offre culturelle existe sur la commune. En effet, elle a permis la création du « Cabaret Sauvagnon », la mise en place d'expositions, la mise en valeur du patrimoine....
Objectif	La collectivité souhaite renforcer la promotion de la culture sur son territoire, par l'installation d'un artiste peintre sur le bourg
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Installer l'atelier dans la partie de droite de l'ancienne supérette • Réaliser des travaux • Créer un atelier de travail • Encourager les jeunes créateurs • Créer des outils de communication
Indicateurs de suivi	Effectivité de l'action.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Artiste peintre.
Durée et/ou périodicité	Septembre 2017 : début des travaux Installation pérenne si succès.
Date de l'exécution effective	Janvier 2018.
Partenaires et outils	L'artiste peintre – la mairie

Coût de l'action	
Estimation du coût global	30 000€ travaux – réalisé par le locataire avec exonération de loyers pendant une durée limitée.
Coût pour la commune	Coûts liés à certains travaux réalisés en régie non encore évalués.
Aides et subventions	/